

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 277  
19 décembre 2017**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-soixante-dix-septième (277<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 19 décembre 2017, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)      ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
Mme Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

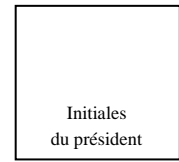
PRÉSENCES : 11  
ABSENCES : 00  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Julie BOURASSA	(P)
M <sup>me</sup> Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
Mme Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes



Ouverture de la séance à 19 h 00.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 28 novembre 2017 (No 276)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 28 novembre 2017 (No 276)
6. Rapport annuel 2016-2017 du comité de parents de la Commission scolaire des Chênes (**Mme Stéphanie Lacoste, présidente – Dossier d'information**)
7. Rapport annuel 2016-2017 de la Commission scolaire des Chênes (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
8. Cadre organisationnel 2018-2019 (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
9. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves dans nos établissements scolaires du secteur jeunes (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
10. Renouvellement d'entente - Service de Reprographie (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Autorisation du dirigeant - Dépassement de coûts - École Saint-Pie X (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
12. Autorisation de signature - Acquisition de terrain - École St-Majorique (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
13. Nomination – Direction générale adjointe et direction des services éducatifs (**Direction générale – Dossier de décision**)
14. Nomination – Direction adjointe des services éducatifs (**Direction générale – Dossier de décision**)
15. Liste des chèques émis (**Mme Marie-Claude Champagne – Dossier d'information**)
16. Période réservée au comité de parents
17. Période réservée au président
18. Période réservée à la direction générale
19. Affaires nouvelles

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION CC : 2444/2017**

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M<sup>me</sup> Elisabeth Jutras, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales  
du président

2. **PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017 (NO 276)**

**RÉSOLUTION CC : 2445/2017**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Bélanger :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 28 novembre 2017 (No 276).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017 (NO 276)**

**RÉSOLUTION CC : 2446/2017**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Andrée-Anne Aubin et appuyé par M. Alain Charest :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 28 novembre 2017 (No 276).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES (M<sup>me</sup> Stéphanie Lacoste, présidente – Dossier d'information)**

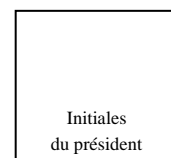
Madame Stéphanie Lacoste, présidente du comité de parents de la Commission scolaire des Chênes, présente le rapport annuel 2016-2017 dudit comité.

Elle profite de l'occasion pour redéfinir le rôle du comité de parents ainsi que celui de représentant d'une école. Comme parents, les membres se sont donné le mandat d'être proactifs et de refléter l'opinion de l'ensemble de notre communauté sur divers sujets.

Par conséquent, le comité se veut la voix de tous les parents ayant des questionnements, des doutes ou de grandes fiertés à partager. L'objectif est de témoigner des réalités du milieu de la façon la plus juste et globale possible.

C'est ainsi que le comité aide les commissaires à prendre position lors des discussions avec les élus scolaires, qu'il enrichit les consultations de la commission scolaire ou de la Fédération des comités de parents du Québec, qu'il peut agir auprès des parents pour leur transmettre l'information pertinente et les guider vers des pistes de solutions.

**SUITE, PAGE 4**



Les orientations du comité se sont traduites de diverses manières. Les membres ont été consultés sur les formations qui pourraient être nécessaires pour leur communauté, un des rôles du comité étant d'aider les parents dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants.

En 2016-2017, le comité a pu assister aux conférences sur la réorganisation neurofonctionnelle, par la clinique *À pas devant*, et sur l'anxiété, par M<sup>me</sup> Mélanie René. M. François Paquet, de la FCPQ, a par ailleurs exposé le fonctionnement et le rôle de l'organisme de participation parentale (OPP), un atout pour les écoles qui en bénéficient.

Dans le cadre de consultations, le comité de parents a donné son avis à la FCPQ au sujet de la réussite éducative, en plus de présenter ses observations à la commission scolaire à propos du cadre organisationnel, du calendrier scolaire et des objectifs, principes et critères de la répartition des ressources financières.

Par ailleurs, le président de la commission scolaire, M. Jean-François Houle, et la directrice générale, M<sup>me</sup> France Lefebvre ont présenté le rapport annuel de la commission scolaire.

Le comité de parents a donné son appui au projet de l'école alternative; tenu un atelier de travail sur le conseil d'établissement et sur le comité de parents; créé un journal, *l'Info-parents*; mis sur pied deux sous-comités, l'un sur les saines habitudes de vie, l'autre sur les frais chargés aux parents, dont les réflexions sont attendues au cours de la prochaine année.

La plus grande fierté du comité est sans aucun doute l'organisation du gala reconnaissance de l'engagement parental. Cette activité a permis de mettre en lumière des gens totalement dévoués aux écoles.

Fort de ces engagements, le comité continue de travailler pour que les parents réalisent qu'ils sont le facteur numéro un de la réussite scolaire de leur progéniture.

Le comité de parents tient à travailler en collaboration avec tous les acteurs de l'éducation dans notre milieu. Il croit fermement que seuls, on avance plus vite, mais qu'ensemble on avance plus loin.

## **7. RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES (Secrétariat général – Dossier de décision)**

Annuellement, et conformément à la Loi sur l'instruction publique (LIP), la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Depuis l'adoption du projet de loi 56, il rend aussi compte des résultats du plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation. Il inclut aussi le rapport du Protecteur de l'élève.

De plus, la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, une reddition de comptes des octrois de contrats doit figurer dans le rapport annuel.

Le rapport annuel doit être transmis au Ministre au plus tard le 31 décembre de chaque année. En conformité avec la LIP, un avis public informant la population de la présentation du rapport annuel 2016-2017 a été diffusé dans le journal *L'Express*.

**SUITE, PAGE 5**

Initiales  
du président

Le rapport annuel est déposé séance tenante. Celui-ci sera également disponible sur le site Internet de la commission scolaire et en version « papier » au Secrétariat général.

Adopter le projet de résolution ci-joint.

### **RÉSOLUTION CC : 2447/2017**

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (LIP), la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption du projet de loi 56, le rapport annuel rend aussi compte des résultats du plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de l'application des mesures prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE), une reddition de comptes des octrois de contrats doit figurer dans le rapport annuel;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel doit être transmis au Ministre au plus tard le 31 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la LIP, un avis public (n° 182) informant la population de la présentation du rapport annuel 2016-2017 a été diffusé dans le journal L'Express.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyne Bélanger et appuyé par M<sup>me</sup> Élisabeth Jutras :

- d'adopter le rapport annuel 2016-2017 de la Commission scolaire des Chênes, de le rendre public et de le transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au plus tard le 31 décembre 2017.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8. CADRE ORGANISATIONNEL 2018-2019 (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)**

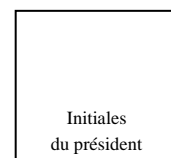
Annuellement, la commission scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend, entre autres, les éléments suivants :

- Services éducatifs offerts  
Après avoir déterminé l'utilisation de ses bâtisses dans lesquelles il y aura de l'enseignement, la commission scolaire doit préciser les services éducatifs qui y seront offerts.

Une précision est apportée dans le cadre organisationnel au niveau des programmes-écoles (ex. : programmes d'anglais intensif). Les écoles ayant un programme-école sont indiquées sous réserve de l'approbation du programme par le conseil d'établissement. Une indication est également ajoutée à l'école du Sentier pour ajouter la notion de programme-école.

- Territoires pédagogiques  
Aucun territoire pédagogique n'a été modifié pour l'année 2018-2019.

**SUITE, PAGE 6**



- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021

Le comité de parents ainsi que les municipalités du territoire ont été consultés. Le plan triennal doit comprendre des informations au sujet de l'ordre d'enseignement et les cycles dans les écoles, la capacité d'accueil ainsi que les prévisions de clientèle pour chacune des années de la durée du plan. Les documents soumis à la consultation sont conformes à ces obligations.

- Actes d'établissement

La commission scolaire doit délivrer un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et centres en lien avec son plan triennal. Les modifications nécessaires en fonction des décisions prises par le conseil des commissaires ont été apportées aux écoles et centres concernés.

Il est recommandé d'adopter les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et les actes d'établissement, tel que présenté dans le document du cadre organisationnel 2018-2019 de la Commission scolaire des Chênes.

### **RÉSOLUTION CC : 2448/2017**

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit annuellement prévoir les services éducatifs qui seront offerts dans chacun de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de l'évolution de la clientèle dans les différents secteurs, la commission scolaire analyse les différentes options pour répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit annuellement présenter un plan de répartition de ses immeubles;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit délivrer pour chacun de ses établissements un acte d'établissement qui détermine le mandat de formation qui sera ainsi attribué à chacun;

CONSIDÉRANT que les municipalités, le comité de parents et les conseils d'établissement ont été consultés tel que le prévoit la Loi sur l'instruction publique.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Champagne et appuyé par M<sup>me</sup> Julie Bourassa :

- d'adopter les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et les actes d'établissement, tel que présenté dans le document du cadre organisationnel 2018-2019 de la Commission scolaire des Chênes, document joint et faisant partie du présent procès-verbal.

Madame la commissaire Lucie Gagnon demande le vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. **POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECTEUR JEUNES (Service des ressources éducatives aux jeunes– Dossier de décision)**

Tous les groupes concernés et prévus dans la loi ont été consultés sur le sujet. Plusieurs groupes ont émis des commentaires. Les commissaires ont fait le point sur les différents avis reçus lors de l'atelier de travail du 5 décembre 2017.

Comme les avis ne sont pas tous conciliables, les commissaires ont accepté certaines modifications et en ont réfuté d'autres. Plusieurs groupes se questionnent sur le fait que le programme-école Garaf ne soit pas reconnu par la commission scolaire comme étant un programme particulier. Le conseil des commissaires a demandé que le personnel administratif en fasse l'analyse. Un retour sera fait aux commissaires en atelier de travail d'ici la fin d'année.

La Politique sera applicable en grande partie cette année. Les éléments concernant les CRITÈRES D'INSCRIPTION POUR LES PROGRAMMES PARTICULIERS AU SECONDAIRE (p.18-19) le seront en 2019-2020 puisque la sélection et l'admission des élèves pour l'année scolaire 2018-2019 sont déjà complétées.

**RÉSOLUTION CC : 2449/2017**

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé comme il se doit à la consultation auprès de tous les groupes concernés;

CONSIDÉRANT que les avis ne sont pas tous conciliables;

CONSIDÉRANT que la sélection des élèves dans les programmes particuliers au secondaire est déjà complétée;

CONSIDÉRANT que les modifications ont été apportées.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyne Bélanger et appuyé par M<sup>me</sup> Élisabeth Jutras :

- d'adopter les modifications à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements scolaires du secteur jeune (SRE-POL-08) et que l'application des critères d'inscription au secondaire (p.18-19) se fasse pour l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2019-2020.

Madame la commissaire Lucie Gagnon demande le vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

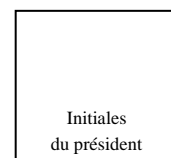
**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. **RENOUVELLEMENT D'ENTENTE – SERVICE DE REPROGRAPHIE (Service des ressources matérielles – dossier de décision)**

La Commission scolaire des Chênes (CSDC) est à sa troisième année d'entente avec la Commission scolaire des Bois-Francs (CSBF) en ce qui concerne le service de reprographie.

Après la première année, il y a eu un ajustement de prix à la hausse pour l'impression 11 x 17 recto verso seulement.

**SUITE, PAGE 8**



L'an dernier, une augmentation de 2,5 % a été autorisée à la suite d'une demande de 5 %. Les ajustements salariaux et le prix du papier justifiaient cette augmentation.

Compte tenu du rendement actuel des activités de reprographie et des augmentations des coûts vécus par le partenaire, quant à la main-d'œuvre et au coût des fournitures, la volonté de la commission scolaire est de poursuivre ce partenariat en renouvelant l'entente actuelle et en acceptant une indexation de 1,5 % par année scolaire pour 2018-2019 et 2019-2020, plutôt que d'augmenter de 2 % selon la demande originale du partenaire.

L'indice des prix à la consommation au cours de la dernière année a subi une hausse de 1,4 %, ce qui se compare à l'indexation proposée.

Au cours des dernières années, les deux organismes ont raffiné leurs pratiques et poursuivent l'amélioration de ce service. Le nombre de copies est en augmentation passant de 8,2 millions, selon les estimés, à 9,8 millions.

### **RÉSOLUTION CC : 2450/2017**

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente actuelle de reprographie avec la Commission scolaire des Bois-Francis au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT la possibilité de conclure une entente avec un organisme public;

CONSIDÉRANT le rendement actuel et l'arrimage avec le service de reprographie de la Commission scolaire des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT les tarifs concurrentiels.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Marquis et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à conclure une nouvelle entente de services de deux ans, incluant l'inflation de 1,5 % par année, avec la Commission scolaire des Bois-Francis pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11. AUTORISATION DU DIRIGEANT – DÉPASSEMENT DE COÛTS – ÉCOLE SAINT-PIE X (Service des ressources matérielles – dossier de décision)**

Le projet de réfection des sanitaires s'est soldé par un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial qui était de 192 300,00 \$.

Durant les travaux, nous avons aménagé un bureau de spécialiste adossé à la salle de bain pour libérer un local à l'étage pour être utilisé comme local d'intervention, devenu nécessaire en fonction de la clientèle. Ces travaux ont nécessité un investissement supplémentaire de 12 321 \$ soit 6,4 %. Les autres modifications en cours de travaux ont été de l'ordre de 11 904 \$, soit 6,2 %.

Le dépassement autorisé de 10 %, soit 19 230 \$ a été dépassé de 4 995 \$ pour un total de 24 225 \$ représentant un dépassement total de 12,6 %.

Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, la Loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement.

**SUITE, PAGE 9**



Initiales  
du président

**RÉSOLUTION CC : 2451/2017**

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du dirigeant d'organisme public pour une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du montant d'un contrat;

CONSIDÉRANT les ordres de changement pour rendre conformes les travaux.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Manon Rivard et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'adopter une résolution autorisant le dépassement de coût du projet de réfection des sanitaires à l'école Saint-Pie X. Le dépassement est de 4 995 \$ du maximum autorisé, soit un dépassement total de 24 225 \$ qui représente 12,6 % du contrat initial de 192 300 \$.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. AUTORISATION DE SIGNATURE – ACQUISITION DE TERRAIN – ÉCOLE SAINT-MAJORIQUE (Service des ressources matérielles – dossier de décision)**

Le terrain de soccer aménagé et utilisé pour l'école Saint-Majorique faisait l'objet d'un protocole d'entente avec La Fabrique de Saint-Majorique, depuis octobre 2007. Ce terrain faisait partie d'un lot utilisé en tant que cimetière d'une superficie de 6 889 pi<sup>2</sup>.

Ledit protocole mentionne que la commission scolaire demeure le premier acheteur dans l'éventualité de l'aliénation de l'église et du terrain.

La Fabrique se départit de ses terrains dans la municipalité de Saint-Majorique. Elle a offert à la commission scolaire l'achat du terrain de soccer, en premier lieu.

En vertu du droit Canon, le diocèse de Nicolet a autorisé le don du terrain du cimetière par la Fabrique à l'organisme Cimetière catholique romain de Drummondville, le 5 septembre 2017.

En retour, le Cimetière catholique romain de Drummondville s'est engagé à céder à la commission scolaire la partie de terrain qu'elle a aménagé en terrain de soccer, le 16 octobre 2017.

L'école Saint-Majorique confirme utiliser sur une base quotidienne le terrain et désire que la commission scolaire le conserve.

Il n'y a pas de coûts directs pour le terrain. Cependant, il y aura des frais professionnels (*Notaire, SQI, CPTAQ et étude environnementale phase I*) pour un total estimé d'environ 6 000 \$.

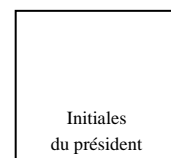
**RÉSOLUTION CC : 2452/2017**

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Majorique veut se départir du terrain aménagé par la commission scolaire comme terrain de soccer;

CONSIDÉRANT la volonté de la Fabrique de Saint-Majorique, du Diocèse de Nicolet et du Cimetière catholique romain de céder le terrain de soccer à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus conforme au protocole signé avec la Fabrique en octobre 2007;

**SUITE, PAGE 10**



CONSIDÉRANT l'accompagnement de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la réalisation de cette transaction immobilière;

CONSIDÉRANT l'utilisation régulière du terrain par l'école Saint-Majorique.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Bourassa et appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Bélanger :

- d'autoriser la direction générale à négocier, à discuter et à signer tout document et actes notariés pour et au nom de la Commission scolaire des Chênes et à convenir à toutes clauses, charges et conditions jugées utiles ou nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution, et généralement négocier et apporter si besoin est, toutes corrections et/ou modifications et/ou ajouts qu'elle jugera utiles ou nécessaires auxdits documents et actes notariés, lesquels modifications et/ou ajouts devront respecter l'esprit des ententes entre les parties.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. NOMINATION – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS (Direction générale – Dossier de décision)**

À la suite de l'annonce du départ à la retraite de M<sup>me</sup> Chantal Sylvain (février 2018), un poste de direction générale adjointe et de direction des services éducatifs de la formation générale des jeunes est à combler. La nomination se fera dans le respect de la structure administrative adoptée au printemps dernier.

Le comité de sélection a mis en place un processus de sélection comprenant plusieurs étapes. Au terme de cette démarche le comité est en mesure de formuler une recommandation au conseil des commissaires quant à la nomination d'une personne au poste de direction générale adjointe et direction des services éducatifs de la formation générale des jeunes de la Commission scolaire des Chênes.

**RÉSOLUTION CC : 2453/2017**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite annoncé par la directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs de la formation générale des jeunes, madame Chantal Sylvain;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la nomination d'une nouvelle direction générale adjointe et direction des services éducatifs de la formation générale des jeunes;

COONSIDÉRANT que le comité de sélection, accompagné de ressources professionnelles, a mis en place un processus de sélection comprenant différentes étapes;

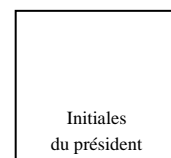
CONSIDÉRANT que la commission scolaire a maintenu la structure actuelle au niveau du partage des responsabilités à la fonction de direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection au conseil des commissaires.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- de nommer M<sup>me</sup> Maude Trépanier au poste de direction générale adjointe et à la direction des services éducatifs de la formation générale des jeunes. Cette nomination sera effective à compter d'une date à être convenue par la direction générale.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**14. NOMINATION – DIRECTION ADJOINTE DES SERVICES ÉDUCATIFS  
(Direction générale – Dossier de décision)**

À la suite de l'annonce du départ à la retraite de M<sup>me</sup> Andrée Turcotte (mars 2018), un poste de direction adjointe au Service des ressources éducatives aux jeunes est à combler. La nomination se fera dans le respect de la structure administrative qui a été adoptée au printemps dernier.

Le processus de dotation a eu cours. Le comité de sélection formule une recommandation de nomination au conseil des commissaires.

**RÉSOLUTION CC : 2454/2017**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'une direction adjointe au service des ressources éducatives aux jeunes;

CONSIDÉRANT le processus de sélection qui a eu lieu en conformité à la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Champagne :

- de nommer M<sup>me</sup> Michelle Moreau à un poste régulier temps complet (100 %) de direction adjointe du Services des ressources éducatives aux jeunes et de confier à la direction générale le mandat de déterminer la date d'entrée en fonction.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Marie-Claude Champagne – Dossier d'information)**

Madame Champagne indique que l'on a répondu adéquatement à ses questions sur la liste des chèques émis.

**16. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS**

Le comité tiendra sa prochaine rencontre le mercredi 20 décembre 2017. À cette occasion, il accueillera M<sup>me</sup> Sophie Tousignant, qui abordera les différents programmes de la formation professionnelle.

**17. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

Le 11 décembre dernier, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) tenait une activité spéciale à l'Assemblée nationale, afin de lancer les festivités entourant son 70<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Monsieur le président fait un retour sur cette activité.

Pour l'occasion, nous avons réuni des représentants de toutes les commissions scolaires, les employés de la fédération et quelques anciens employés et autres intervenants. Le ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, a accepté l'invitation de la FCSQ et était présent à l'événement.

**SUITE, PAGE 12**

Initiales  
du président

Le président de la Fédération, M. Alain Fortier, en a profité pour présenter le nouveau site Internet sur l'état des commissions scolaires. En plus de donner des informations sur l'histoire de la Fédération, le but du site est surtout de présenter succinctement chacune des commissions scolaires. Chacune d'elles pourra donc actualiser ses informations de temps à autre.

Pour sa part, la vice-présidente de la Fédération, M<sup>me</sup> Louise Lortie, a lu un texte préparé par M. Paul-Gérin Lajoie destiné aux élus. Dans ce texte, le fondateur du ministère de l'Éducation réitère l'importance de la démocratie scolaire.

Le moment fort de la soirée aura sans doute été la remise, par le président Alain Fortier au ministre Proulx, d'un magnifique livre à édition unique, sinon limitée, présentant l'état des commissions scolaires. Le ministre s'est montré très heureux de recevoir un tel présent. Il a mentionné aux participants qu'il croyait que les élus scolaires devaient jouer un rôle dans la communauté, qu'il fallait reconquérir la population et qu'avec du travail, il croyait qu'on pouvait réussir.

La Commission scolaire des Chênes était bien représentée à l'Assemblée nationale. En effet, le président, M. Jean-François Houle, était accompagné des commissaires Lyne Bélanger et Guylaine Lavigne, de même que de l'ex-présidente de la commission scolaire, M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul qui a pu renouer avec de nombreux ex-collègues encore en poste.

Monsieur Houle a profité de cette rencontre pour échanger avec le ministre Proulx et l'a chaleureusement invité à visiter les écoles de la Commission scolaire des Chênes. Il semblait enclin à le faire, au dire du président.

En terminant, le président offre à tous ses collègues commissaires, de même qu'à la direction générale et aux directions de service ses meilleurs vœux à l'approche du temps des Fêtes.

## **18. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame la directrice générale informe le conseil de deux sujets dont il sera question en janvier 2018 : la taxation scolaire et l'éducation à la sexualité.

Elle offre à toutes et tous ses bons vœux à l'aube du temps des Fêtes.

## **19. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 49, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

**Bernard Gauthier**

**Jean-François Houle**